

HEXACT

SOUTENIR ET ÉCLAIRER

RESEAU PERINATAL DES DEUX SAVOIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Siège social : Centre Hospitalier Métropole Savoie
BP 31125 - 73011 CHAMBERY CEDEX

Nicolas Bove . Alain Carron-Cabaret . Carole Kassa . Yann Pollet

525, rue Maurice Herzog - 73420 MERY
04.79.35.07.99

Experts-comptables diplômés inscrits au tableau de l'ordre de la région Auvergne Rhône-Alpes. SAS HEXACT AUDIT au capital de 52 500 Euros.
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région Auvergne Rhône-Alpes.
SIRET 74662037600069 | RCS Chambéry 746 620 376 | APE 6920Z | N° TVA INTRACOM FR93746620376
Commissaires aux comptes inscrits sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattachés à la CRCC Dauphiné-Savoie.
Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Dauphiné-Savoie.

ASSOCIATION RESEAU PERINATAL DES DEUX SAVOIE

Siège social : Centre Hospitalier Métropole Savoie - BP 31125 - 73011 CHAMBERY CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RESEAU PERINATAL DES DEUX SAVOIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la réalité et l'exactitude du chiffre d'affaires et des subventions comptabilisées ; ainsi que des fonds dédiés liés à ces subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Méry, le 24 mai 2024

HEXACT AUDIT SAS



Carole KASSA

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires
aux comptes, rattaché à la CRCC Dauphiné-
Savoie



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	8 973	8 973		
Immobilisations corporelles				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	84 269	83 822	447	1 178
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	13 791	12 821	970	2 895
Immobilisations financières				
<i>Autres titres immobilisés</i>	15		15	15
Total I	107 048	105 617	1 431	4 088
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
<i>Autres créances</i>	143 652		143 652	17 564
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	497 367		497 367	656 226
<i>Charges constatés d'avance</i>	1 108		1 108	431
Total II	642 127		642 127	674 221
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	749 176	105 617	643 559	678 309
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				



Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	99 970	99 970
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	228 708	217 515
<i>Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	54 051	143 879
Excédent ou Déficit hors activités sociales et médico-sociales	-19 590	-78 635
Situation nette (sous-total)	363 139	382 729
Subventions d'investissement	318	545
Total I	363 457	383 274
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	84 668	88 697
Total II	84 668	88 697
PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16	16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 266	202 351
Dettes fiscales et sociales	6 151	3 971
Total IV	195 433	206 338
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	643 559	678 309
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	195 433	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	16	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 060	1 520
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de prestations de services</i>	105 190	106 400
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	426 646	402 345
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		200
<i>Dont Dons manuels</i>		200
Utilisation des fonds dédiés	6 478	804
Autres produits	1	1
Total I	539 376	511 270
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	503 242	542 565
Impôts, taxes et versements assimilés		1 145
Salaires et traitements	29 632	25 856
Charges sociales	21 405	18 376
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 657	2 993
Reports en fonds dédiés	2 450	
Autres charges	3	1
Total II	559 388	590 937
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-20 012	-79 668
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	195	896
Total III	195	896
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	195	896

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-19 817	-78 772
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	227	136
Total V	227	136
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	227	136
Total des produits (I+III+V)	539 798	512 302
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	559 388	590 937
EXCEDENT OU DEFICIT	-19 590	-78 635

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : RESEAU PERINATAL DES 2 SAVOIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 643 559 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 19 590 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Le Réseau Périnatal des 2 Savoie, association loi 1901, est une structure de coordination, d'appui, d'évaluation et d'expertise médicale exerçant des missions dans le champ de la santé périnatale, en amont et en aval de la naissance.

Son périmètre couvre les territoires de la Savoie, Haute-Savoie et une partie de l'Ain.

Le champ d'intervention du réseau comprend le suivi de toutes les grossesses en amont et en aval de la naissance, le suivi des nouveaux-nés durant le 1er mois de vie, et jusqu'à 7 ans pour les nouveaux-nés vulnérables.

Le réseau répond à un cahier des charges national et sa mission vise à améliorer la qualité des prises en charge et la sécurité en proposant au patient un réseau gradué de compétences de proximité.

Le réseau intervient essentiellement en appui aux professionnels de la périnatalité, par des actions d'information, de formation, d'évaluation et de suivi des indicateurs.

Il est financé principalement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) mais aussi par les cotisations des établissements, des professionnels libéraux et autres structures.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, du règlement 2018-06, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

■ Règles et méthodes comptables

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

/// Règles et méthodes comptables

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 973			8 973
Immobilisations incorporelles	8 973			8 973
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	84 269			84 269
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 545		754	13 791
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	98 814		754	98 060
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	15			15
ACTIF IMMOBILISE	107 802		754	107 048

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 973			8 973
Immobilisations incorporelles	8 973			8 973
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	83 091	731		83 822
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 650	1 926	754	12 821
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	94 741	2 657	754	96 644
ACTIF IMMOBILISE	103 714	2 657	754	105 617

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		2 657	2 657
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		2 657	2 657
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service		754	754
Diminutions de l'exercice		754	754

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 144 761 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	143 652	143 652	
Charges constatées d'avance	1 108	1 108	
Total	144 761	144 761	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	143 652
Total	143 652

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	99 970				99 970
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves hors activités sociales					
Réserves des activités sociales					
RAN hors activités sociales	217 515	11 192			228 708
RAN des activités sociales	143 879	-89 828			54 051
Exc.ou Déficit hors activ.sociales	-78 635	78 635		-19 590	-19 590
Exc.ou Déficit des activités sociales					
Situation nette	382 729			-19 590	363 139
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	545			-227	318
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	383 274			-19 817	363 457

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 195 433 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	16	16		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 266	189 266		
Dettes fiscales et sociales	6 151	6 151		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	195 433	195 433		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	189 266
INTERETS COURUS A PAYER	16
REMUNERATIONS A PAYER	300
CHARGES SOCIALES A PAYER	5 851
Total	195 433

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	1 108		
Total	1 108		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 865 €

Honoraire des autres services : 0 €

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		385 016			41 630	426 646
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement		227				227
						426 873

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Subventions d'investissement virées au résultat		227
TOTAL		227

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

Les heures de bénévolat n'ont pas fait l'objet d'une valorisation financière sur l'exercice.

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
ARS DEROGAT	78 141	78 141				78 141	
AUTRES ETS DE	8 045	8 045	3 967			4 077	
ARS ALLAITEME	2 511	2 511	2 511				
ETUDES		16 000	13 550			2 450	
Total	88 697	104 697	20 028			84 668	